

ÉVÊCHÉ

DE QUIMPER

ET DE LÉON



ÉTAT DES ÉCOLES LIBRES

Quimper, le 31 Octobre 1903.

M

Je vous prie de vouloir bien répondre, dans le plus bref délai possible, aux questions suivantes, dont j'ai besoin pour la confection de l'Ordo diocésain.

Paroisse de Plouégat-Morvan

École libre de Garçons.

1^o Y a-t-il dans la paroisse une école libre de garçons ?

R. _____

2^o Par qui est-elle tenue ?

R. _____

Et combien a-t-elle de maîtres ?

R. _____

3^o Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. _____

Et combien de pensionnaires ?

R. _____

4^o A qui appartient l'immeuble ?

R. _____

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. _____

Paroisse de

Plouégat-Morvan

École libre de Filles.

1^o Y a-t-il dans la paroisse une école libre de filles ?

R. Oui

2^o Par qui est-elle tenue ?

R. Mademoiselle Prono ancienne novice

Et combien a-t-elle de maîtresses ?

R. Deux

3^o Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. Préte cinq

Et combien de pensionnaires ?

R. Cinq

4^o A qui appartient l'immeuble ?

R. M. Béchou curé d'Argentan

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. Par une aumône de l'évêché

École communale de filles.

5^o L'École communale est-elle encore tenue par des Religieuses ?

R. _____

Sinon, à quelle date a eu lieu la laïcisation ?

R. _____

Personnel congréganiste.

6^o En dehors des écoles, reste-t-il des Religieuses occupées aux œuvres paroissiales ?

R. Oui

Quel en est le nombre ?

R. une L'ancienne supérieure

A quelle congrégation appartiennent-elles ?

R. Filles de Jésus de Termaria

Veuillez bien, M _____, répondre sur cette feuille, et la retourner immédiatement à l'Évêché.

Votre tout dévoué en N.-S.,

Plouégat-Morvan le 7^{me} 1903 + FRANÇOIS-VIRGILE,
Flois recteur Evêque de Quimper & de Léon.